



À monsieur Christophe GUILLOTEAU, Président du Département du Rhône et les membres du conseil départemental

À Lyon, le 6 avril 2025

LETTRE OUVERTE DE L'INTERSYNDICALE DU SDMIS

Monsieur le Président du Département du Rhône,

Lors du conseil départemental du 4 avril dernier, vous avez évoqué la situation du SDMIS à l'occasion d'un débat préalable au vote d'une subvention exceptionnelle pour le SDMIS, notamment suite au conflit social que nous avons récemment traversé.

A l'issue du vote, vous avez tenu des propos à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels, personnels administratifs techniques et spécialisés, et de leur mobilisation, que nous jugeons inappropriés et particulièrement préoccupants pour l'ensemble des agents du SDMIS, de tous grades et de toutes catégories.

La volonté d'opposer, d'une part, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et d'autre part, les dépenses liées au service public d'urgence qui assure les missions régaliennes du quotidien à l'exceptionnel à d'autres dépenses culturelles, sociales et même à l'agriculture, est une stratégie dangereuse pour nos concitoyens et qui ne sert ni la Sécurité Civile, ni ses intérêts.

A travers ce courrier, nous souhaitons vous rappeler plusieurs éléments fondamentaux :

Le droit de grève est un droit constitutionnel et plutôt que de le dévoyer, il serait plus responsable de s'interroger sur les raisons profondes qui poussent des professionnels engagés à en arriver là.

Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ont toujours cohabité et

continueront à le faire. Ces deux statuts sont complémentaires et indispensables au bon fonctionnement de notre service public.

Les opposer ne sert qu'à créer des tensions inutiles.

Utiliser quelques situations anecdotiques, et non cautionnées par l'ensemble des organisations syndicales du SDMIS, est une nouvelle fois une stratégie dangereuse, qui va à l'encontre même de notre modèle de Sécurité Civile basé sur la complémentarité des statuts.

Les raisons de la mobilisation sont légitimes, puisque l'un des déclencheurs de cette crise fut l'annonce brutale et infondée de la suppression de l'Indemnité Compensatrice de Logement (ICL), ainsi que la suppression de 5 créations de postes et l'annulation de la prime de montée en compétence intitulée ASUP2, et ceci sans concertation préalable.

Il aurait également été responsable de verser la moitié de la prime JO en temps et en heure, en compensation du travail effectué et des vacances estivales annulées des sapeurs-pompiers professionnels.

Au lieu de cela, vous avez été la seule collectivité territoriale, avec la Métropole de Lyon, à ne pas la verser, envoyant de fait un message de mépris envers les agents du SDMIS.

Il est donc irrespectueux et injuste de résumer un conflit social de plusieurs mois à de simples « *caprices* » des représentants du personnel du SDMIS.

A propos de l'effort financier du département, nous sommes bien conscients de l'état des finances publiques de nos collectivités territoriales et notamment du Département du Rhône.

Tout en prenant en compte vos propres choix de fléchage des finances, nous saluons l'effort fait, encore une fois, mais nous rappelons que cet effort que vous jugez exceptionnel sur ces trois dernières années ne compense pas la hausse de l'inflation sur cette même période.

Il n'a donc aucunement été utilisé pour agrémenter le soi-disant confort des sapeurs-pompiers professionnels et encore moins de leurs représentants syndicaux, mais plutôt pour payer les dépenses en carburant des véhicules, l'électricité des casernes et services, les assurances, le bail emphytéotique des locaux, etc...

Nous percevons bien un souhait de division de notre établissement, le SDMIS. Nous ne sommes absolument pas dupes : la stratégie de communication qui consiste à faire voter une subvention exceptionnelle avec 25 abstentions et 1 seul vote pour, à bulletin secret, sème un climat délibéré d'instabilité.

Si la volonté du conseil départemental est de changer la répartition du financement de notre établissement, il doit traiter en direct avec les élus de la Métropole de Lyon, sans utiliser les agents du SDMIS et leurs représentants du personnel élus comme moyen de pression.

Il est temps d'arrêter de désigner les organisations syndicales officielles et représentatives comme responsables de cette situation.

Nous vous rappelons que depuis les années 1930, le dialogue social est un pilier du fonctionnement des services publics en France. L'attaquer, c'est remettre en cause l'un des fondements de notre démocratie.

Nous sommes conscients que notre modèle de Sécurité Civile doit évoluer pour répondre aux défis actuels. Mais cette évolution doit se faire dans un cadre apaisé et constructif, et non au prix de divisions et de polémiques stériles.

Il est indispensable de rappeler à la population que vous et de nombreux autres élus ont soutenu et soutiennent encore les membres du gouvernement à l'origine des coupes budgétaires, qui impactent si violemment nos institutions et les services publics de façon générale.

Ces mêmes mesures d'austérité que vous condamnez à travers les critiques des décisions gouvernementales lors du conseil d'administration du SDMIS.

Et enfin, pour conclure, nous souhaitons rappeler certaines proportions.

En France, il y a 1 élu pour 104 habitants, alors que les habitants du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon ne bénéficient que d'un sapeur-pompier professionnel pour 2260 habitants.

Cette situation s'accroît avec la hausse de 20000 habitants par an dans notre département, le Rhône. Il est certain qu'une logique économique visant à dépenser moins pour les services publics et les minimas sociaux ne peut viser qu'un seul objectif, celui de vos projets électoraux.

Aussi, face à la gravité de la situation et aux tensions engendrées par vos déclarations, nous, l'ensemble des organisations syndicales des agents du SDMIS, vous demandons une entrevue en urgence afin de rétablir un dialogue respectueux et constructif entre toutes les parties prenantes.

Dans l'attente d'un retour de votre part, veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses

L'Intersyndicale totale du SDMIS SUD, CGT, AUTONOME, Avenir secours

